C2010-FINANCES - DCL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20190402-2019-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2019 Affichage : 03/04/2019



DELIBERATION N° D.2019-04-04 du Conseil communautaire du 2 avril 2019

Gestion des investissements pluriannuels
de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Création et révision annuelle
des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP).

Date d'affichage: 3 avril 2019
Date de la convocation : 27 mars 2019
Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83
Secrétaire de séance : Mme Golka
Rapporteur : M. Delaporte

Président: M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibération 2019-04-01), M. Jean-François PEUMERY, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Richard DELEPIERRE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération 2019-04-01), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT (sauf délibérations 2019-04-16 à 19), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibération 2019-04-07 à 19), M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibération 2019-04-01), Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2019-04-15 à 19), M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibération 2019-04-01), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,

M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,

M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIÉ

M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,

Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,

M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,

Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Olivier DELAPORTE,

Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,

M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,

M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Bruno DREVON,

Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,

Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,

Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,

M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,

Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,

Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Magali LAMIR,

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Béatrice RIGAUD-JURE,

M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.5216-5, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative notamment à la création des autorisations de programme (AP) 2016-001 pour les subventions de surcharge foncière, 2016-002 pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et 2016-003 pour la réalisation du nouveau diffuseur de Vélizy-Villacoublay sous l'autoroute A86 dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative notamment à la création des AP 2017-005 pour la participation à la réhabilitation du moulin de Vauboyen, 2017-006 pour l'aménagement de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre et 2017-007 pour l'aménagement de la piste cyclable entre Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative notamment à la création des AP 2018-001 pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale et le parking de stockage des bennes à Buc et 2018-002 pour le fonds de concours lié à la construction du gymnase de Buc pour compenser la création d'un dépôt de bus et d'un atelier annexe dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-06-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 portant notamment sur la modification du montant de l'AP et des CP pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2018-12-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 décembre 2018 relative notamment à la création de l'AP 2018-003 pour les fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération aux communes dans le cadre du plan de développement intercommunal (PDI) ;

Vu la délibération n° D.2019-02-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 février 2019 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 de la communauté d'agglomération ;

Vu les crédits prévus au budget 2019 pour le financement de ces AP;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 mars 2019.

• L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés. c'est-à-dire les CP.

A ce jour, il est nécessaire que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc procède à la révision des montants de deux AP, à la création d'une AP pour le déploiement de la fibre optique entre les mairies de l'Intercommunalité et mette à jour l'échéancier des CP des AP au vu de leur réalisation au 31 décembre 2018.

• Révision du montant de l'AP liée à la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc :

Afin d'achever les travaux de réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire, il est nécessaire d'augmenter le montant de l'AP 2016-002 de 150 000 €.

AP N°	Montant de l'AP voté le 25 juin 2018	Montant de l'AP révisé proposé au Conseil communautaire
2016-002	3 160 000 €	3 310 000 €

• Révision du montant de l'AP liée à l'aménagement de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre :

Il convient de réduire le montant de l'AP de 1 330 000 € pour la piste cyclable de la vallée de la Bièvre. Cette diminution est liée à la réduction des tronçons par rapport au projet initial et à l'attribution du marché de travaux à un niveau plus faible que l'estimation.

Cette opération est financée pour moitié par le Conseil régional d'Ile-de-France.

AP N°	Montant de l'AP voté le 28 mars 2017	Montant de l'AP révisé proposé au Conseil communautaire
2017-006	2 930 000 €	1 600 000 €

• Création d'une AP pour le déploiement de la fibre optique entre les mairies de Versailles Grand Parc :

Lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019, la prévision des investissements 2019-2022 prévoyait un investissement de 6 millions d'euros pour la liaison des mairies de l'Intercommunalité en fibre optique, financés sur les exercices 2019-2021.

La liaison Fontenay-Bailly d'un montant de 0,5 millions d'euros ayant déjà été payée, il est proposé de créer une AP d'un montant de 5,5 millions d'euros, dont l'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2019-001	2 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	5 500 000 €

• Révision de l'échéancier des CP des AP votées de 2016 à 2018 :

Il convient de présenter le bilan des CP consommés sur l'exercice 2018 et de modifier l'échéancier des CP pour les années suivantes.

L'échéancier prévisionnel en euros, voté le 27 mars 2018 et modifié le 25 juin 2018, était le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2016 à 2017)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	1 076 895,90	2 061 695,00	21 409,10			3 160 000,00
2016-003	Echangeur A86		32 200,00	195 815,00	247 990,00	123 995,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen				350 000,00		350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre		900 000,00	1 000 000,00	1 030 000,00		2 930 000,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	34 734,36	500 000,00	65 265,64			600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking		1 200 000,00	2 500 000,00	300 000,00		4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)		0,00	1 000 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal		0,00	2 500 000,00	2 000 000,00	936 480,00	5 436 480,00
	TOTAL CP	1 111 630,26	4 693 895,00	7 282 489,74	4 427 990,00	1 060 475,00	18 576 480,00

Le bilan de la consommation des CP votés sur 2018 est présenté ci-dessous :

AP n°	Objet	Montant Autorisation de Programme voté	Crédits de Paiement réalisés antérieurem ent (2017)	Crédits de Paiement votés sur 2018	Crédits de Paiement réalisés sur 2018	Reste à financer sur les exercices 2019 et +
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 160 000,00	1 098 304,77	2 061 695,00	1 916 299,22	145 396,01
2016-003	Echangeur A86	600 000,00		32 200,00	16 100,00	583 900,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	350 000,00			0,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	2 930 000,00		900 000,00	864,00	2 929 136,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	600 000,00	34 734,36	500 000,00	409 499,33	155 766,31
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	4 000 000,00		1 200 000,00	115 293,48	3 884 706,52
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 500 000,00		0,00	0,00	1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	5 436 480,00		0,00	0,00	5 436 480,00
	TOTAL CP	18 576 480,00	1 133 039,13	4 693 895,00	2 458 056,03	14 985 384,84

Au vu du bilan des réalisations 2018, de la modification des montants de certaines AP, de la création d'une nouvelle AP et du solde des AP existantes, le nouvel échéancier (en euros) proposé est le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieure ment (2016 à 2018)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 014 603,99	230 000,00	65 396,01		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	195 815,00	247 990,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	864,00	1 280 000,00	319 136,00		1 600 000,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	444 233,69	110 000,00	45 766,31		600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	115 293,48	2 500 000,00	1 100 000,00	284 706,52	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	0,00	1 000 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	0,00	2 500 000,00	2 000 000,00	936 480,00	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies		2 000 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	5 500 000,00
	TOTAL CP	3 591 095,16	9 815 815,00	6 278 288,32	3 211 281,52	22 896 480,00

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la révision des deux AP (réhabilitation auditorium, piste cyclable vallée de la Bièvre), sur la création de la nouvelle AP (liaisons des mairies en fibre optique) et sur l'évolution des échéanciers des CP présentées ci-dessus.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, décide :

- 1) de modifier les montants des autorisations de programme (AP) suivantes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2019 :
 - n° 2016-002 pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc situé rue de la Chancellerie à Versailles : augmentation de 150 000 €, soit un montant révisé de 3 310 000 €,
 - n° 2017-006 pour l'aménagement de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : diminution de 1 330 000 €, soit un montant révisé de 1 600 000 € ;
- 2) de voter l'AP n° 2019-001 d'un montant de 5 500 000 € pour les liaisons de fibre optique entre les mairies de l'Intercommunalité ;
- 3) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP n° 2016-002, 2016-003, 2017-005, 2017-006, 2017-007, 2018-001 ;
- 4) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieure ment (2016 à 2018)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3 014 603,99	230 000,00	65 396,01		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	195 815,00	247 990,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	864,00	1 280 000,00	319 136,00		1 600 000,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	444 233,69	110 000,00	45 766,31		600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	115 293,48	2 500 000,00	1 100 000,00	284 706,52	4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	0,00	1 000 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	0,00	2 500 000,00	2 000 000,00	936 480,00	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies		2 000 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	5 500 000,00
	TOTAL CP	3 591 095,16	9 815 815,00	6 278 288,32	3 211 281,52	22 896 480,00

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 58 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs) Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.